

Grünliberale Partei Schweiz  
Laupenstrasse 2, 3008 Bern

Eidgenössisches Departement des Innern  
Bundesamt für Lebensmittelsicherheit und Veterinärwesen  
Abteilung Tierschutz und Tiergesundheit  
3003 Bern

Per E-Mail an: [vernehmlassungen@blv.admin.ch](mailto:vernehmlassungen@blv.admin.ch)

15. September 2017

Ihr Kontakt: Ahmet Kut, Geschäftsführer der Bundeshausfraktion, Tel. +41 31 311 33 03, E-Mail: [schweiz@grunliberale.ch](mailto:schweiz@grunliberale.ch)

## Consultation sur la modification de différentes ordonnances dans le domaine de la santé animale

Sehr geehrter Herr Bundesrat  
Sehr geehrte Damen und Herren

Dans le cadre de cette consultation, il est prévu de revoir l'article 31a de l'ordonnance concernant l'élimination des sous-produits animaux (OESPA) afin de permettre l'affouragement des animaux aquatiques par des insectes. Ceci est une très bonne chose qui fait appel au bon sens et que nous soutenons. Ceci dit, nous ne comprenons pas pourquoi cet affouragement se limite aux animaux aquatiques. Pourquoi ne pas autoriser l'affouragement des poules et des porcs par des insectes ? Qu'est-ce que mange une poule normalement dans la nature ? Des insectes bien entendu. Il est donc important de faire preuve de cohérence en autorisant également l'affouragement des poules et des porcs par des insectes.

Dans l'alinéa 1 lettre b de l'article 31a OESPA, vous mentionnez les différents insectes autorisés mais vous ne mentionnez pas les vers à soie alors que la Suisse produit une quantité importante de soie issue des vers à soie. Actuellement ces vers ne sont pas valorisés. Il serait utile d'ajouter dans votre liste les vers à soie.

Nous n'avons pas d'autres remarques à formuler sur les différentes ordonnances en consultation dans ce domaine.

Mit freundlichen Grüssen



Jürg Grossen  
Parteipräsident



Ahmet Kut  
Geschäftsführer der Bundeshausfraktion